

Montreuil, lundi 24 janvier 2020

Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education nationale
Ministère de l'Education nationale
110, rue de Grenelle
75357 Paris

Objet : concertation « réforme des retraites » dans l'Education nationale.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer que la FNEC FP-FO ne participera pas à la multilatérale de demain mardi 25 février concernant la formation, dans le cadre proposé du « chantier retraites ».

Au fil des réunions, nous constatons que les revendications que nous portons ne sont pas entendues. D'ailleurs nous n'avons pas reçu de réponse au courrier que nous vous avons adressé le 10 janvier 2020 :

« (...) Pour la FNEC FP-FO, les revendications salariales sont légitimes et le rattrapage du pouvoir d'achat des personnels de l'Education nationale plus que jamais nécessaire. Elles ne sauraient être liées et conditionnées à l'acceptation de tout ou partie du projet de réforme des retraites. Ce préalable entendu, la FNEC FP-FO serait tout à fait disposée à échanger avec vous et porter ses revendications en matière de revalorisation salariale pour les personnels (...) »

Tout comme vous n'avez apporté aucune réponse à l'avis du Conseil d'Etat qui indique lui-même que les dispositions particulières aux enseignants dans le projet de loi sont vides de sens.

Contrairement à ce que vous affirmez dans les médias, si le projet de loi était adopté, tous les calculs confirment que les personnels de l'Education nationale toucheraient des centaines d'euros en moins sur leur pension. Une « revalorisation » de quelques euros sous forme indemnitaire, telle que vous nous l'avez présentée, ne compenserait pas cette perte inacceptable. A fortiori en la conditionnant à une remise en cause de nos obligations réglementaires de service, à l'ajout de nouvelles missions, aux formations pendant les vacances...

Comme nous vous l'avons indiqué, notre confédération revendique le retrait du projet de réforme des retraites et nous ne négocierons pas les paramètres visant à ajuster dans l'Education nationale une réforme que nous rejetons au niveau interprofessionnel. Tout comme nous n'accepterons pas de voir nos conditions de travail encore attaquées.

... / ...

Pour notre part, la nécessaire augmentation des salaires ne peut passer que par la revalorisation du point d'indice, sans contrepartie, à hauteur des pertes de pouvoir d'achat engendrées par le gel depuis des années (moins 200 à 400 euros selon les catégories...).

C'est ce que nous viendrons réaffirmer lors de la réunion bilatérale à la DGRH à laquelle vous nous avez conviés jeudi 27 février et où nous rappellerons nos revendications, à commencer par le retrait de la réforme des retraites, l'augmentation du point d'indice, aucune augmentation du temps de travail.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.



Clément Poulet
Secrétaire général de la FNEC FP-FO

Copie à : Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines